

Message Fraternel aux agents embarqués.

Chers camarades,

Je lis avec beaucoup d'intérêts les échanges, les points de vue, les analyses, les propositions ainsi que les critiques qui peuvent être formulées. Le débat pénètre les équipages, c'est très bien ainsi, "*une idée devient une force matérielle lorsque les agents s'en emparent.*"

Au delà des modalités de travail et des réflexions proposées, je tiens à vous définir le point de vue de la CGT, issu de la "Commission Thématique Services Opérationnels et Navigants" initiée à l'issue du congrès du SNPAM-CGT de juin 2011.

- L'administration de la Mer n'a pas les moyens de ses ambitions,
- Dès lors, les conditions de travail, fusse au mépris de la légalité, ont constitué la variable d'ajustement,
- Un lourd travail revendicatif a été engagé, une restitution argumentée est conduite depuis plus de 18 mois,
- Une analyse juridique a été entreprise, démonstration est faite au moins pour les PAM, que les droits des agents n'étaient pas respectés et ce, dans des conditions outrancières,
- Pour les VR et les PAM, en raison du manque de moyen, de compétence et de volonté de la DAM, le régime ISH appliqué avec 10 ans de retard, n'est toujours pas au niveau.

Il résulte qu'un front commun pour les ISH doit se dessiner.

En ce qui concerne les régimes de travail, si une mise en conformité du régime PAM doit être effectuée, **rien n'oblige à modifier le régime VR**. En effet, il est pour le moins surprenant que dès lors que les régimes sont illégaux, ils puissent subsister pendant des années sans compensation ni prise en compte de la pénibilité, et que dès qu'ils sont "plus favorables" que les limites de réglementation, ceux-ci doivent être modifiés sur le champ.

Le régime VR n'utilise pas toutes les marges de contrainte permises par la réglementation, soit. Le décret d'équivalence horaire permet de faire travailler davantage les agents, soit. Reste d'une part, à prendre en compte la pénibilité, ce qui n'est pas envisagé par l'administration et d'autre part à s'interroger sur l'obligation de modifier le régime VR.

Pour la CGT, il n'est pas question d'y toucher tant que l'ensemble des questions : service actif bonifié, promis par le ministre en 2008, ISH à taux plein, ISM consolidé, Heures supplémentaires, inscription des syndicats dans le régime d'examen professionnel et promotion des (ex) contrôleurs ne sont pas traitées.

En ce qui concerne le recrutement de marins sous contrat. L'objectif est clair pour l'administration : "**les marins ENIM n'ont pas les mêmes contraintes en terme de réglementation du travail.**"

Ainsi, le Ministre de la Mer prendrait comme première mesure significative pour l'administration de la mer, **l'adoption d'un pavillon bis de type RIF à la fonction publique**. Des personnels affectés au sein d'une même bordée auraient des conditions de travail, des statuts et des salaires différents.

A ce titre, et pour prolonger la pensée de nos « décideurs inspirés », pourquoi ne pas recruter des marins Philippins, ils sont encore moins chers ?

Pourquoi s'embarrasser avec des fonctionnaires, par nature impartiaux et indépendants des intérêts particuliers quand, pour raisons financières et de bonne entente, il serait possible d'armer des navires corsaires pilotés par la filière pêche ?

Pourquoi serait-ce encore aux Affaires Maritimes, qui réalisent près de deux tiers des résultats du DSC avec un tiers des moyens, d'essayer une organisation bâtarde ?

Céder sur cette question de recrutement de marins sous contrat, c'est mettre le doigt dans une dérive sans fin. Alors que Le Comité National de la Mer et des Littoraux vient d'être constitué en prolongement des engagements du Grenelle de la MER, le ministre devrait relire l'engagement n°88 relatif à l'adéquation Mission / Moyens.

Les besoins sont là, ils ne sont plus à démontrer, les moyens manquent, démonstration est faite Alors ?! A quoi sert le Ministre de la Mer ?

J'appelle les adhérents et les sympathisants CGT à poursuivre le combat et à entrer en résistance. Je les invite à contribuer à unir les forces au delà du strict champ syndical. L'avenir du DCS se joue à cet instant, nous sommes à la croisée des chemins, il sera ce que nous en ferons.

Salutations Fraternelles,

Le Secrétaire Général
Nicolas MAYER